COVID-19 Procédures à suivre lors de cas contacts ou de tests positifs

Situation au 10 janvier 2022

Qu’est-ce qu’un schéma vaccinal complet ?

* Vaccination initiale (1 ou 2 dose(s) suivant le vaccin)
* + dose de rappel ou pas si le cycle initial de vaccination a été achevé il y a moins de 7 moins

A noter qu’il existe des simulateurs pour savoir si un agent est éligible à la dose de rappel ou pas sur le site de l’Assurance maladie ou sur le site Mes Conseils Covid.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Test positif | Cas contact avec personne positive ne vivant pas sous le même toit que l’agent | Cas contact avec personne positive vivant sous le même toit que l’agent |
| Avec un schéma vaccinal complet  Démarches de l’agent | Isolement 7 jours qui peut être réduit à 5 jours si :   * Réalisation d’un test PCR ou antigénique au 5ème jour et résultat négatif * **et** si absence de symptômes depuis 48 h.   En cas de non réalisation du test au 5ème jour, attendre les 7 jours.  Lorsque le test est positif, l’agent doit se déclarer sur le site  <https://declare.ameli.fr/> pour obtenir un arrêt de travail et le transférer à son employeur. | Pas d’isolement.   * Test PCR ou Antigénique immédiat * Autotests à J + 2 et J + 4   Respect des gestes barrières  Télétravail si possible  Surveillance de l’état de santé avec réalisation d’un test PCR ou Antigénique dès l’apparition de symptômes. | Pas d’isolement   * Test PCR ou Antigénique immédiat * Autotests **après la guérison ou la fin de l’isolement de la personne positive**, à J + 2 et J + 4   Respect des gestes barrières  Télétravail si possible  Limiter les interactions sociales  Surveillance état de santé avec réalisation d’un test PCR ou Antigénique dès l’apparition de symptômes. |
| Non vacciné ou avec un schéma vaccinal incomplet ou personne vaccinée mais fortement immunodéprimée  Démarche de l’agent | Isolement de 10 jours qui peut être réduit à 7 jours si :   * Réalisation d’un test PCR ou antigénique au 7ème jour et résultat négatif * **et** si absence de symptômes depuis 48 h.   Lorsque le test est positif, l’agent doit se déclarer sur le site  <https://declare.ameli.fr/> pour obtenir un arrêt de travail et le transférer à son employeur. | Isolement 7 jours avec réalisation d’un test PCR ou Antigénique à l’issue.  En cas de symptômes avant la fin des 7 jours d’isolement, réaliser un test PCR ou Antigénique dès que possible.  Télétravail si possible.  Si le télétravail est impossible, l’agent doit se déclarer sur le site de l’Assurance maladie, ce qui permettra de placer l’agent en ASA sur présentation du justificatif délivré. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35217> | Isolement jusqu’au 7ème jour suivant la guérison du malade ou la fin de son isolement.  Puis test PCR ou Antigénique.  Fin de l’isolement si le test est négatif.  Télétravail si possible.  Si le télétravail est impossible, l’agent doit se déclarer sur le site de l’assurance maladie, ce qui permettra de placer l’agent en ASA, sur présentation du justificatif délivré. |